



# Compte-rendu

Adopté par les parties syndicale et patronale



## COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL DU 7 JANVIER 2014 CSMV et SEPB, section locale 578

### Personnes représentant la commission scolaire

Luisa Barrette,  
Coordonnatrice au service des  
Ressources humaines  
Marie-France Meunier,  
Conseillère en gestion du personnel  
Manon Boulerice  
Directrice à l'école Guillaume-Vignal

### Personnes représentant le syndicat

Gisèle Dupuis, présidente  
Jean-François Labonté, 1<sup>er</sup> vice-président  
Jacques Labonté, 2<sup>e</sup> Vice-président  
Maria Cirino, Conseillère syndicale

Date de présentation des sujets	Ordre du jour	État
2014-01-07	<p><b>1. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> – Adopté avec la modification d'enlever le point 3. f) et les avec ajouts suivants :</p> <p>5.1 Personnes titulaires de deux postes 5.2 Affichage de janvier</p>	
2014-01-07	<p><b>2. Lecture et adoption des derniers comptes-rendus</b> – Les parties s'entendent pour discuter des comptes-rendus en suivi téléphonique les vendredis.</p>	À suivre...
2013-06-27	<p><b>3. Suivis</b></p> <p><b>a) Rappel en service de garde à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys</b>– La partie patronale a consulté le comité consultatif des ressources humaines (CCRH), qui semble ne pas être contre un rappel des éducatrices en juin. Pour ce qui est de l'intégration des ajouts d'heures au poste le 15 octobre, la partie patronale fera d'autres vérifications et fera un suivi à la partie syndicale.</p>	Prochain CRT
2013-06-27	<p><b>b) Factures et libérations syndicales</b> – Les parties discutent des correctifs à apporter à la facturation. De plus, la partie syndicale mentionne qu'elle attend toujours le remboursement des sommes de son premier déménagement et des frais partagés par les parties pour un cellulaire.</p>	Prochain CRT
2013-06-27	<p><b>c) Entente sur les libérations syndicales</b> – Les parties discutent de l'entente sur les libérations syndicales et de son interprétation concernant les demi-journées et journées entières qui doivent être remboursées. La partie syndicale fera certaines vérifications et fera un suivi à la partie patronale.</p>	Prochain CRT
2013-04-02	<p><b>d) Formulaire de transmission d'informations du personnel</b> – La partie syndicale fera certaines vérifications et fera un suivi à la partie patronale.</p>	

2013-02-22	<p><b>e) Projet d'utilisation des locaux en service de garde</b> – La partie patronale indique qu'elle a présenté aux directions d'établissements une démarche de protocole de partage des locaux ainsi que la façon de se procurer le document aux directions d'établissement. La partie syndicale informe que dans certains milieux la problématique du partage des locaux est très présente. La partie patronale propose qu'on lui transmette le nom des écoles, si connus, qui vivraient des difficultés pour effectuer les interventions nécessaires.</p>	Prochain CRT
2013-04-02	<p><b>g) 11% et 8% (suivi téléphonique)</b> – Les parties discutent d'un grief d'une personne. La partie syndicale mentionne qu'il reste la somme de 128.37 \$ à verser avant de retirer le grief. La partie patronale croit que toutes les sommes ont été versées dans ce dossier, mais fera certaines vérifications et fera un suivi à la partie syndicale.</p>	Prochain CRT
2013-12-06	<p><b>h) Surcroît de travail le 4 novembre 2013</b> – Les parties discutent d'un grief d'une personne. La partie patronale indique que tous les paiements ont été versés à l'employée sur la paie du 5 novembre. La partie syndicale mentionne que sur la paie du 28 novembre 2013 il y a eu des sommes versées pour corriger la situation, mais indiquées aux mauvaises datent. De plus, elle indique qu'il manquerait un surcroît de travail de 1h10 effectué le 4 novembre 2013. La partie syndicale propose de régler ce grief pour 25\$. La partie patronale propose donc de retirer les paiements effectués pour les représenter aux dates exactes où les surcroits ont été effectués, puisqu'ils avaient été rémunérés en bloc.</p>	Prochain CRT
2013-10-29	<p><b>i) Changement de pratique et jurisprudence</b> – La partie patronale explique le changement de pratique et transmet à la partie syndicale les numéros des sentences arbitrales.</p>	Prochain CRT
2013-11-08	<p><b>j) Deux postes à Jacques-Oullette</b> – Les parties discutent de la création de trois postes à cette école. Les tâches des trois personnes honoraires et contrats qui effectuent du travail depuis un certain temps ont été évalués par la partie patronale. Une démarche avec le MELS a été entreprise pour la création d'une nouvelle classe d'emploi. Ces personnes devront être reclassées et intégrées à la convention collective du personnel de soutien. La partie patronale soumettra à la partie syndicale un texte.</p> <p>Par ailleurs, la partie patronale informe qu'elle est en train de réévaluer les poste du personnel technique à cette école. Elle mentionne que certains de ces postes seront abolis et recréés dans des postes paratechniques. La partie patronale transmettra à la partie syndicale la liste des personnes salariées qui seront touchées par ces changements.</p>	Prochain CRT
2013-12-19	<p><b>k) Conseil d'établissement</b> – Les parties discutent de la composition d'un conseil d'établissement dans une école et de l'interprétation des articles 42 et 65 de la LIP. La partie syndicale mentionne que certaines écoles ne procèdent pas par élection pour élire le représentant du personnel de soutien et du service de garde au conseil d'établissement. Elles sont tout simplement nommées par la direction d'école. De plus, elle mentionne qu'il y a de ses membres qui ne désirent plus assister aux rencontres le soir.</p> <p>La partie patronale précise les 2 situations mises de l'avant par la partie syndicale : pour la 1<sup>re</sup>, la personne est tenue d'y assister non pas en tant que membre, mais bien en tant que personnel, car la tâche fait partie de son travail et elle doit rédiger le compte-rendu. Quant à la 2<sup>e</sup> personne, l'employeur avisera la direction d'établissement qu'elle ne souhaite plus être partie du comité. La partie syndicale effectuera des vérifications et fera un suivi à la partie patronale.</p>	Prochain CRT
2013-12-19	<p><b>l) Ouverture et fermeture du service de garde</b>– Les parties discutent de la procédure de sécurité en cas d'urgence lorsqu'il n'y a qu'un membre du</p>	

	personnel présent dans un service de garde. La partie patronale fera certaines vérifications concernant le protocole appliqué et fera un suivi à la partie syndicale.	Prochain CRT
2014-01-07	<b>4. Demande de rachat de la période de mise à pied</b> – La partie syndicale informe la partie patronale d'une décision arbitrale rendue dernièrement en faveur du rachat de la période de mise à pied temporaire auprès de la CARRA. Cette décision est présentement en appel. Les parties attendront les résultats avant d'en rediscuter.	À suivre...
2014-01-07	<p><b>5. Autres sujets</b></p> <p><b>5.1 Personnes titulaires de deux postes</b> – La partie patronale demande d'établir une procédure claire quand une personne salariée choisit un deuxième poste lors des séances d'affectation. De plus, les parties discutent sur les possibilités de jumelage de postes. Les parties établiront une rencontre afin d'évaluer ces problématiques et de revoir la procédure à suivre lors des séances d'affectation. La partie syndicale devra transmettre à la partie patronale avant cette rencontre une liste des problématiques qu'elle désire discuter lors de cette rencontre.</p> <p><b>5.2 Affichage de janvier</b> – La partie patronale mentionne que l'affichage sera le 20 janvier 2014.</p> <p><b>5.3 Séances d'accueil et d'informations</b> – La partie patronale mentionne qu'elle a mis au point une séance d'information pour les nouveaux employés de la commission scolaire. Elle les informera sur le fonctionnement de la CSMV et leur remettra des documents pertinents. La partie syndicale demande s'il est possible de remettre également le guide du nouveau membre conçu par la partie syndicale. La partie patronale y consent.</p>	Prochain CRT

Rédigé par :

  
 Jean-François Labonté  
 1<sup>er</sup> vice-président, SEPB-578

Adopté le : 2 avril 2014